



INFORMATION PRESSE
Bruxelles, le 24 avril 2012

Création de la Chambre européenne des huissiers de justice

*Chambre européenne des huissiers de justice – Mardi 24 avril 2012 – **Les organisations représentatives de la profession d’huissier de justice en Belgique, France, Italie et au Luxembourg ont créé, le 24 avril 2012, la Chambre européenne des huissiers de justice « CEHJ ». Instrument de coopération entre les huissiers de justice engagés dans la construction d’un espace judiciaire européen, elle a pour finalité la promotion de la fonction et des activités des huissiers de justice en Europe, en étroite collaboration avec les institutions européennes.***

La construction de l’espace de justice européen exige de toutes les professions du droit une mobilisation forte, à l’échelle de l’Union européenne. Les huissiers de justice, garants de l’accès au droit et de l’efficacité des procédures par les multiples missions que les Etats membres leur confient, réfléchissent depuis plusieurs années à la nécessité de mettre en place une initiative pour promouvoir les activités des huissiers de justice en Europe et assurer une plus forte implication de la profession dans le débat européen.

Afin de concrétiser cette volonté, les chambres nationales des huissiers de justice de Belgique, de France et du Grand - Duché de Luxembourg ainsi que l’Associazione Ufficiali Giudiziari in Europa (Italie) ont créé la Chambre européenne des huissiers de justice sous la forme d’une association sans but lucratif de droit belge. Le siège social de la Chambre européenne des huissiers de justice est fixé à Bruxelles. Les huissiers de justice rejoignent ainsi les autres professions du droit déjà engagées dans une même démarche européenne, comme les avocats (réunis au sein du Conseil des Barreaux européens- CCBE), et les notaires (réunis au sein du Conseil du notariat de l’Union européenne - CNUE).

La philosophie et les objectifs de la Chambre européenne des huissiers de justice s’inscrivent dans la dynamique de la construction d’un espace de justice européen. La Chambre européenne des huissiers de justice s’engage à renforcer les liens existants entre les huissiers de justice dans l’Union Européenne et à s’associer de façon forte et permanente aux initiatives des institutions européennes. La Chambre européenne des huissiers de justice souhaite ainsi pouvoir contribuer, de manière efficace et légitime, à l’achèvement d’un espace judiciaire européen, conformément aux priorités fixées dans le programme de Stockholm.

Contact presse
ARKANE MEDIA
Véronique MARTIN
Tel : 01 53 43 90 61
Port : 06 60 99 41 64
Courriel : vmartin@arkanemedia.com

Chambre européenne des huissiers de Justice
93, avenue Henri Jaspar
1060 Bruxelles (Belgique)